

## Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

L'acte II de la décentralisation a profondément modifié le rôle des collectivités territoriales dans le financement des entreprises actives en recherche et développement. Avec davantage de ressources et une capacité décisionnelle renforcée, elles ont ainsi pu opérer des choix stratégiques.

**Les collectivités locales, dans leur soutien aux entreprises qui réalisent des travaux de R&D, vont ainsi concentrer leur action au profit des PME ou de certains domaines de recherche.**

**Les entreprises actives en recherche et développement accompagnées par les collectivités locales ont des caractéristiques communes : elles sont plus intégrées dans le réseau des pôles de compétitivité, innovent davantage, et dégagent plus souvent un chiffre d'affaires à l'étranger.**

**De plus, ces entreprises privilégient la collaboration avec la recherche publique sous plusieurs formes et apparaissent plus souvent bénéficiaire de dispositifs publics de soutien.**

## Les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales

Engagées de longue date dans le développement économique, les régions, départements et communes mettent en œuvre, à leur échelle, des politiques différenciées dans le champ de la R&D et de l'innovation dans le but d'accroître la compétitivité de leur territoire et son attractivité économique. Des ressources sont ainsi mobilisées pour assurer un environnement favorable, tant économique, scientifique que culturel. Elles permettent aussi une aide directe aux entreprises. La mise en œuvre des lois de décentralisation<sup>1</sup> qui leur accordent des compétences accrues notamment dans le développement économique, renforce de facto l'investissement des collectivités territoriales au profit de l'effort de recherche. En outre, les conseils régionaux, après avoir élaboré leur schéma régional de développement économique (SRDE), dont l'innovation et la recherche sont souvent des piliers, doivent développer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La capacité d'intervention des régions est renforcée par la gestion des instruments mis à leur disposition par l'Union européenne tels que les fonds « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ». Sur leur territoire, les collectivités territoriales offrent des services et un environnement qui ne sont pas toujours quantifiables dans les enquêtes destinées à mesurer les dépenses qu'elles engagent pour soutenir la R&D.

Cet appui prend diverses formes : conseils, hébergement – immobilier ou foncier – étude de faisabilité, aides pour montages et appels à projet (*encadré 1 Région Lorraine et encadré 2 Montpellier Méditerranée Métropole*). Les collectivités locales jouent également un rôle important dans la mise à disposition de l'information relative aux dispositifs publics visant à inciter les investissements privés de recherche et d'innovation.

En 2013, les collectivités territoriales déclarent un budget destiné à financer la recherche et le transfert technologique supérieur au milliard d'euros<sup>2</sup>. Entre 2004 et 2009, les dépenses locales en faveur de la R&T sont multipliées par plus de deux, passant de 0,58 à 1,25 milliard d'euros (Md€ courants). Depuis 2009, leur niveau reste stable, plutôt proche de 1,2 Md€.

### À la faveur des lois de décentralisation, les collectivités territoriales augmentent le soutien direct aux entreprises actives en R&D

Les collectivités territoriales interviennent plus directement auprès des entreprises exécutant des travaux de R&D et apportent,

1. Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

2. « Le financement territorial de la R&T au cours de l'acte II de la décentralisation (2004-2014) », N° n° 16.07, MESRI-SIES, 2016.

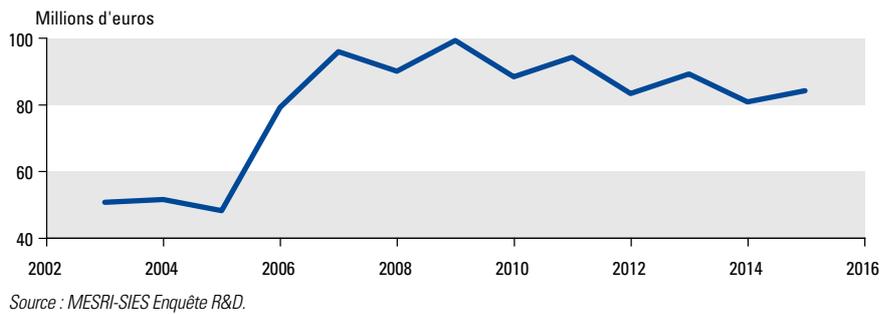
dans le cadre des règles communautaires, des financements directs. Ainsi, en 2013, selon l'enquête R&D, les entreprises déclarent avoir reçu des collectivités territoriales, 89,5 millions d'euros (M€) pour financer leurs travaux de recherche. De 2005 à 2009, l'engagement des collectivités locales a doublé, de 50 M€ à 100 M€. Cet accroissement peut être mis en regard du nouveau cadre constitutionnel de 2003 et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Avec des compétences accrues, notamment au titre du développement économique, l'engagement des collectivités dans l'effort de recherche s'est trouvé renforcé. Ainsi, de 2010 à 2015, les autorités locales ont servi des aides et des subventions à hauteur de 86 M€ en moyenne annuelle (graphique 1).

### Les entreprises aidées par les collectivités territoriales sont souvent aussi aidées par l'État

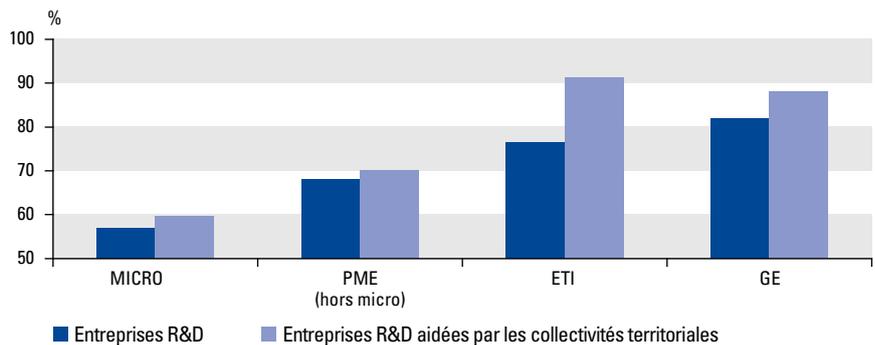
Les montants alloués par les collectivités territoriales ne constituent pas l'essentiel des aides attribuées aux entreprises, puisqu'ils représentent environ 17 % du financement public direct qu'elles perçoivent. Cependant, ces aides et subventions induisent un comportement spécifique des entreprises bénéficiaires. Celles-ci semblent ainsi disposer d'une meilleure connaissance du système de financement public de l'innovation que les autres. Entre autres, elles ont davantage recours au Crédit d'impôt recherche que la moyenne des entreprises actives en R&D (graphique 2).

Si 5,9 % des entreprises actives en R&D sont soutenues par les collectivités territoriales, cette proportion est trois fois supérieure parmi celles qui bénéficient de l'appui de l'État ou de ses opérateurs via les interventions de l'ANR, de Bpifrance ou dans le cadre de conventions Cifre. Cette observation rend compte de l'existence de dispositifs qui allient à la fois le concours de l'État et des collectivités territoriales. Au-delà des choix stratégiques qui leur sont propres et des actions prioritaires partagées, les collectivités renforcent parfois l'action déjà entreprise par l'État. Par exemple, les régions sont intégrées au sein des instances de gouvernance de Bpifrance :

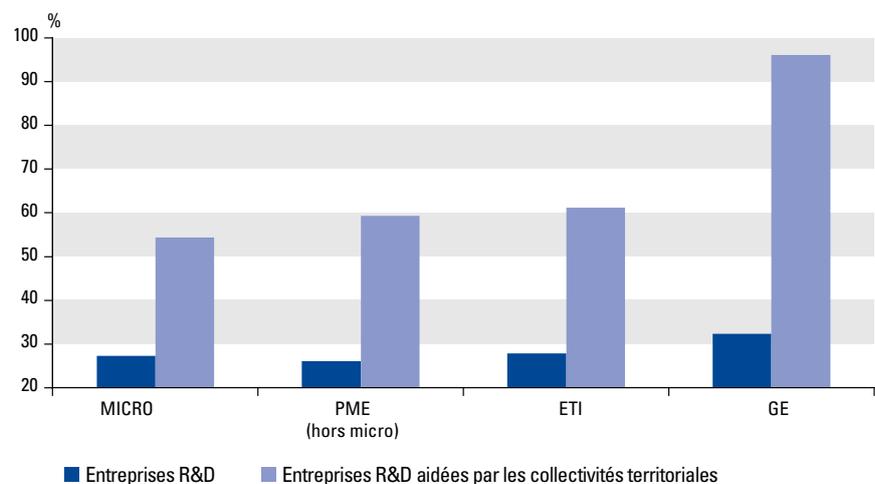
**GRAPHIQUE 1 - Aide financière directe des collectivités territoriales aux entreprises de R&D - de 2003 à 2015**



**GRAPHIQUE 2 - Part des entreprises de R&D ayant effectué une demande de recours au CIR - année 2013**



**GRAPHIQUE 3 - Part des entreprises de R&D appartenant à un pôle de compétitivité - année 2013**



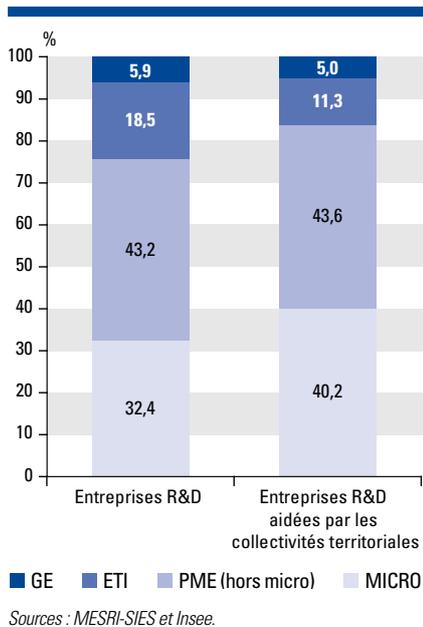
des comités régionaux d'orientation pilotent son intervention et sa cohérence avec les SRDEII. En outre, sur les territoires, les complémentarités État/collectivités s'organisent du fait des cofinancements issus des fonds structurels européens ou de cofinancements conditionnés par l'obtention d'un financement préalable, le plus souvent, de la région. Le recours à ces deux canaux de financement, État et collectivités, s'explique probablement, les premières démarches pour l'obtention d'une aide ou d'une subvention étant plus coûteuses que les suivantes.

Les entreprises aidées par les collectivités territoriales ont aussi comme caractéristique commune de faire plus souvent partie d'un pôle de compétitivité que leurs homologues non aidées par une collectivité territoriale (graphique 3).

### 85% des entreprises aidées par les collectivités territoriales sont des PME

Parmi les entreprises exécutant des travaux de R&D, la part des entreprises bénéficiant d'un financement des collectivités terri-

**GRAPHIQUE 4 - Répartition du nombre d'entreprises de R&D selon leurs catégories - année 2013**



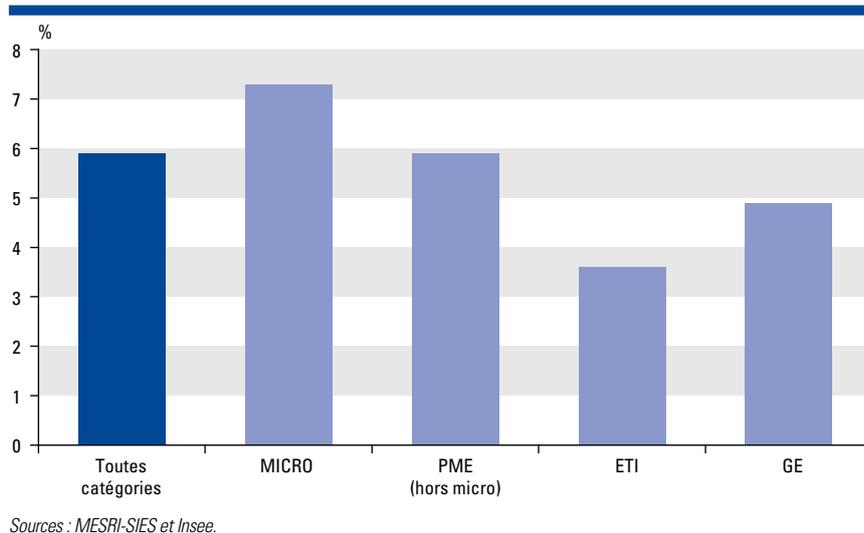
territoriales reste stable dans le temps, environ 6 % depuis une dizaine d'années.

Ce sont d'abord les petites structures qui bénéficient des aides et subventions octroyées par les collectivités locales. En effet, alors que les PME, y compris les microentreprises (Sources et définitions), représentent 75,6 % des entreprises réalisant des dépenses intérieures de R&D en France, leur part parmi celles soutenues par les collectivités territoriales atteint 83,8 % (graphique 4). À l'inverse, les ETI (entreprises de taille intermédiaire) qui constituent 18,5 % des entreprises actives en R&D, figurent 11,3 % des entreprises localement soutenues.

### Le relais au niveau local semble moindre pour les ETI

Alors que 4,9 % des grandes entreprises, 5,9 % des PME (hors microentreprises) et 7,3 % des microentreprises (graphique 5) sont soutenues par les collectivités territoriales, en 2013, seules 3,6 % des ETI déclarent un financement local. Cette catégorie d'entreprises semble ainsi moins susceptible d'accéder à ce type de ressources. Les ETI paraissent pourtant devoir être, comme les grandes entreprises, une cible privilégiée des programmes mis en place dans les territoires qui visent à attirer des entreprises prêtes à opérer des implantations ou des extensions locales, notamment sur les zones d'Aide à finalité régionale (AFR) dans une démarche essentiellement

**GRAPHIQUE 5 - Part des entreprises de R&D aidées par les collectivités territoriales - année 2013**



de développement de l'emploi et de l'activité économique.

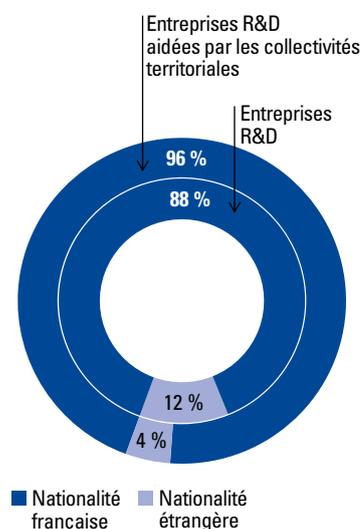
De l'autre côté du spectre des aides, les collectivités mettent prioritairement l'accent sur la création et le développement d'entreprises innovantes et sur le soutien aux projets innovants. Ces aides sont par nature souvent réservées aux PME (encadré Région Lorraine). Le niveau local le plus évident est celui de la région du fait de ses prérogatives légales, même si les intercommunalités, à l'image des nouvelles métropoles s'impliquent directement (encadré Montpellier Méditerranée Métropole). Les ETI semblent donc maintenues dans un entre-deux où peu d'aides leur sont spécifiquement consacrées.

### Les entreprises aidées par les collectivités territoriales sont à 96 % de nationalité française mais davantage portées à l'exportation

Parmi les entreprises qui réalisent des opérations de R&D sur le sol français, 88 % sont de nationalité<sup>3</sup> française. Si l'on se restreint aux entreprises soutenues par les collectivités territoriales, ce chiffre atteint 96 % (graphique 6). Dans un souci de développement du territoire, les acteurs territoriaux soutiennent donc des entreprises de nationalité française, probablement pour la qualité et la pérennité de leur implantation locale. Une autre caractéristique, à mettre en relation avec la transition des schémas régio-

naux de développement économique vers des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, est l'extension des marchés. Les entreprises actives en R&D soutenues par les collectivités territoriales ont une propension plus forte à réaliser des opérations à l'étranger. Si les microentreprises sont moins en mesure d'atteindre des marchés extérieurs, les entreprises des catégories supérieures bénéficiant de ressources des collectivités territoriales semblent plus sujettes à se projeter internationalement (graphique 7). En effet, un grand nombre d'aides en provenance des collectivités locales visent un accompagnement des processus d'internationalisation.

**GRAPHIQUE 6 - Part des entreprises de R&D de nationalité française - année 2013**



Remarque : Nationalité française compte les filiales de groupes français et les entreprises indépendantes. Sources : MESRI-SIES et Insee.

3. La nationalité pour les groupes est définie comme étant celle du pays d'implantation de son centre de décision.

## Les entreprises de R&D soutenues par les collectivités territoriales ont des performances en recherche et innovation supérieures à l'ensemble des entreprises de recherche...

Les entreprises de R&D accompagnées sont davantage impliquées dans leur activité de recherche et d'innovation. En moyenne, leurs dépenses internes de R&D sont supérieures et elles comptent plus d'effectifs consacrés à la R&D, notamment un nombre de chercheurs plus élevé.

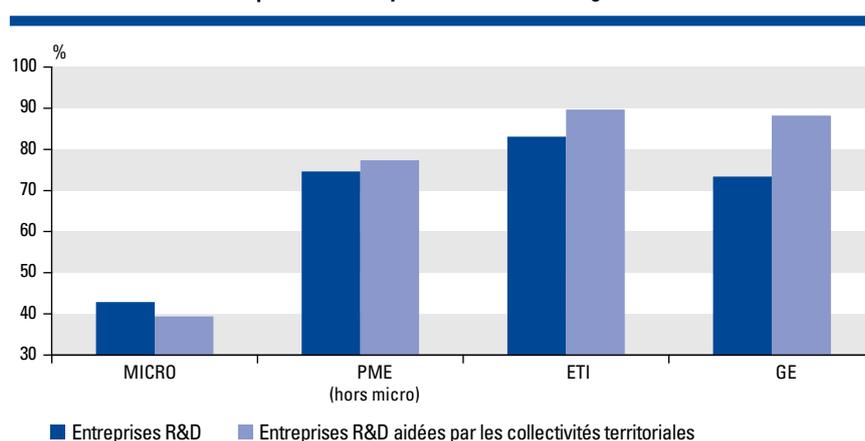
En outre, les entreprises de R&D soutenues par les collectivités territoriales semblent être plus avancées sur le plan de la technologie. Comparativement à l'ensemble des entreprises de R&D, toujours en moyenne, elles déposent plus souvent des brevets et réalisent plus fréquemment des innovations de produits (tableau 1).

Hormis les grandes entreprises, les entités accompagnées par les collectivités territoriales montrent un moindre investissement dans le développement expérimental (graphique 8). Leurs dépenses intérieures sont tournées vers la recherche appliquée ou la recherche fondamentale (Sources et définitions). L'écart est respectivement de 8 % pour les microentreprises, 6 % pour les PME (hors micro) et 13 % pour les ETI.

## ... mais aussi, privilégient la recherche publique pour effectuer leurs dépenses extérieures de R&D

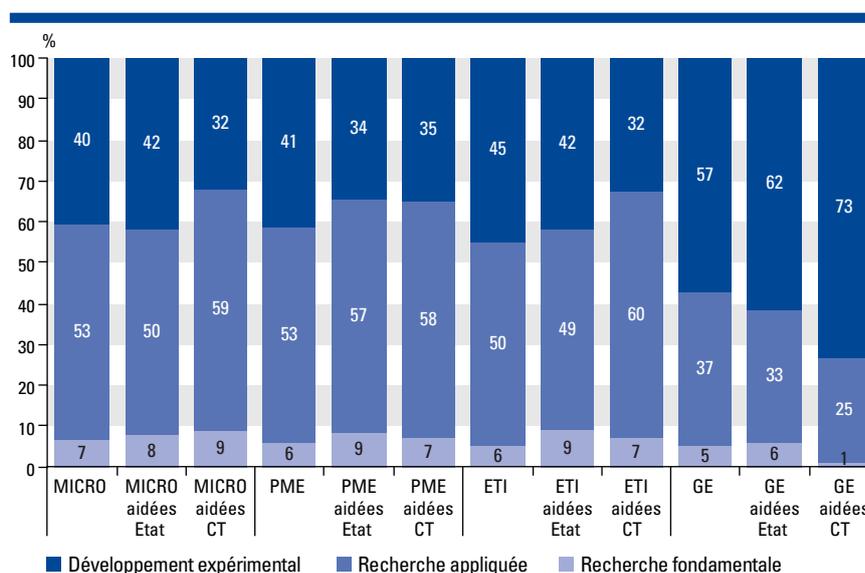
Avec une dépense intérieure de R&D en moyenne supérieure, les entreprises soutenues par les collectivités territoriales ont une propension plus grande à engager des

GRAPHIQUE 7 - Part des entreprises de R&D ayant des ventes à l'étranger - année 2013



Sources : MESRI-SIES et Insee.

GRAPHIQUE 8 - Répartition de la dépense intérieure de R&D des entreprises selon le type de recherche - année 2013



Sources : MESRI-SIES et Insee.

dépenses externes de R&D. Ces dépenses externes correspondent à de la sous-traitance ou à des collaborations lorsqu'une autre unité, publique ou privée, participe aux opérations. Lorsqu'il y a collaboration, les petites entreprises, PME et microentreprises, se tournent davantage vers la recherche publique que leurs homologues (graphique 9). La présence plus nombreuse de docteurs dans ces entreprises peut être un facteur explicatif de leur plus grande capacité à

coopérer avec la recherche universitaire ou les organismes publics de recherche.

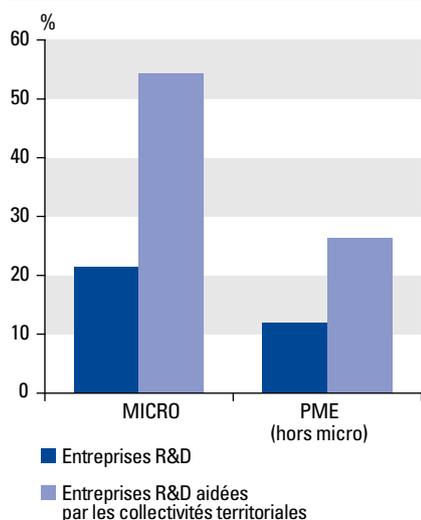
Ce constat dans la forme, que revêt le financement par les collectivités territoriales des entreprises actives en R&D, se retrouve dans les chiffres de leur performance en termes de ventes. Quand les ETI aidées réalisent des ventes à la même hauteur que la moyenne de ce groupe, les PME, y compris les microentreprises, ont tendance à vendre moins que la moyenne dans ces mêmes

TABLEAU 1 - Tableau comparatif des performances d'innovation et de recherche entre l'ensemble des entreprises de R&D (1) et celles aidées par les collectivités territoriales (2) - année 2013

	MICRO		PME (hors micro)		ETI		GE	
	1	2	1	2	1	2	1	2
DIRDE moyenne (millier d'euros - k€)	145	228	548	911	2 400	5 724	16 639	97 462
Effectifs moyens (etp) travaillant à la R&D	3,2	4,2	10	14,4	29,8	64,7	140,6	808,7
dont chercheurs	2,5	3,4	6,4	9,7	18,3	35,3	91,7	508,4
un docteur ou plus parmi les chercheurs (%)	11,1	23,3	15,1	28,1	24,2	47,5	37,2	78,4
au moins un brevet déposé (%)	13,8	24,5	15,2	24,5	21,9	27,7	24,9	67,7
au moins une innovation produit (%)	64,3	75,6	69,8	70,1	69,6	75,9	68,2	78,4

Sources : MESRI-SIES et Insee.

**GRAPHIQUE 9 - Part moyenne de la recherche publique dans les dépenses extérieures de R&D des entreprises - année 2013**



Sources : MESRI-SIES et Insee.

catégories (respectivement 15 % et 34 % de moins). Cette observation peut sans doute être mise en regard du type de dépenses de R&D effectuées par ces catégories : il s'agit davantage de recherche, fondamentale ou appliquée, que de développement expérimental pour les entreprises aidées. A l'inverse, les grandes entreprises soutenues réalisent trois à quatre fois plus de ventes que la moyenne de leur groupe, ce qui dénote bien une focalisation sur des unités dont le poids important peut être relais de croissance et d'emploi locaux.

## Aides locales et stratégie régionale

Au cours de la période 2007-2013, les régions ont dû mettre en place des stratégies régionales d'innovation (SRI) consolidées, et pour la période 2014-2020, des stratégies intelligentes (SI), permettant de prioriser et de concentrer les ressources sur quelques secteurs technologiques clés. Il est donc intéressant de confronter les données concernant les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales et les grandes orientations programmatiques.

*Méthode de rapprochement entre domaines de recherche des entreprises R&D aidées et secteurs technologiques clés des stratégies régionales.*

L'étude par région nécessite de se limiter aux entreprises monorégionales de R&D afin de rendre fortement probable que les

financements reçus proviennent effectivement des collectivités territoriales de leur région d'implantation. Le constat est rendu plus robuste en utilisant les résultats de l'enquête R&D sur plusieurs années : 2013, 2014 et 2015.

Le cadre d'étude étant circonscrit, la relation entre les domaines de recherche des entreprises R&D monorégionales et ceux des entreprises également financées par les collectivités est établie, tout d'abord au niveau national puis pour chaque région. Un rapprochement avec les secteurs technologiques clés des SRI-SI régionales peut alors être effectué. Malgré le caractère très général des nomenclatures utilisées, que ce soit sur les domaines de R&D ou sur les orientations stratégiques régionales (cf. *Synthèse des stratégies régionales de l'innovation*, CGET), certaines tendances ressortent.

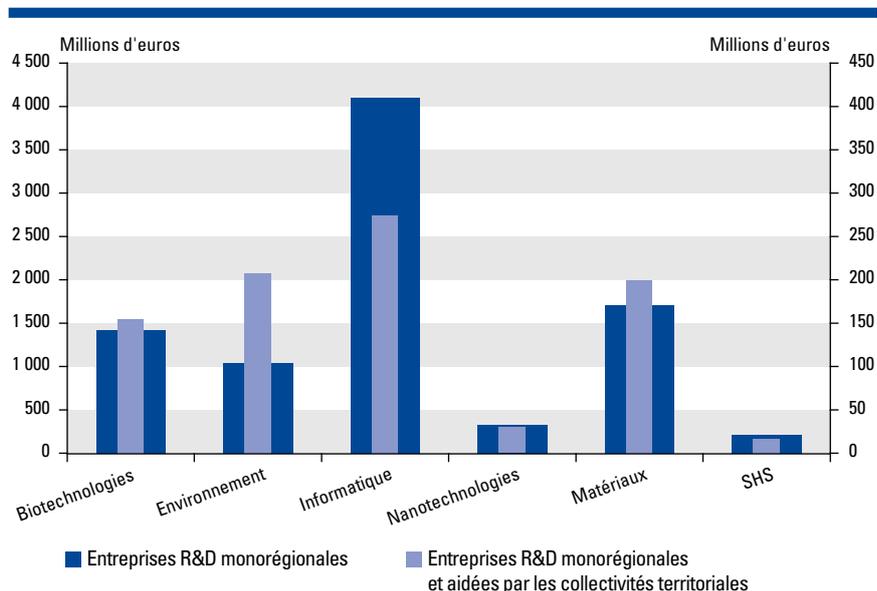
La répartition, par grands domaines de recherche, des dépenses internes de R&D des entreprises monorégionales correspond peu ou prou à celle des entreprises monorégionales accompagnées par les collectivités territoriales. En moyenne, un facteur d'échelle de 10 apparaît. Il ressort néanmoins que les entreprises accompagnées s'impliquent proportionnellement davantage en faveur des domaines de l'environnement, des matériaux et des biotechnologies (*graphique 10*). Le domaine informatique est en revanche légèrement moins dominant.

Cela ne signifie évidemment pas qu'au niveau régional, des orientations ou des pré-

férences ne soient pas à l'œuvre. Malgré le caractère très général à la fois des six grands domaines de R&D des entreprises financées par les collectivités territoriales et de certains choix stratégiques observés dans les stratégies de spécialisation intelligente, des rapprochements s'observent. C'est le cas pour l'Alsace avec les biotechnologies et pour la Champagne-Ardenne, où les entreprises monorégionales sont circonscrites dans trois domaines de recherche : biotechnologie, matériaux et environnement. Dans d'autres régions, témoin l'Aquitaine, les actions sont diverses et les différents domaines sont financés (*graphique 11*). Parallèlement, la santé est une priorité de la région Alsace et, en Champagne-Ardenne, la « stratégie de spécialisation intelligente », comme elle est définie par la Région, reconnaît également la Santé mais aussi les domaines Énergie et Matériaux comme prioritaires pour la recherche et l'innovation. La SRI-SI d'Aquitaine définit des actions aux disciplines variées comme : santé et bien-être, biomasse et bio-raffineries, logiciels embarqués, photonique, mobilité propre, industrialisation des matériaux, agriculture de précision, géosciences, écoconstructions et cela dans le cadre d'une usine compétitive centrée sur le facteur humain.

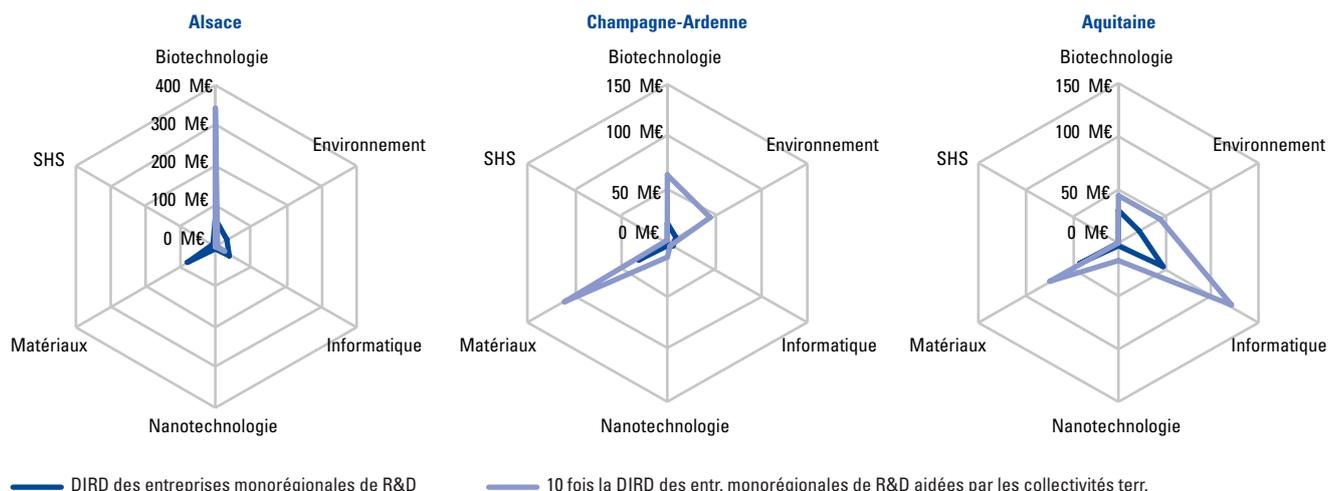
**Gabriel Buresi,**  
**MESRI-SIES/École des Ponts ParisTech**

**GRAPHIQUE 10 - Dépenses intérieures de R&D des entreprises monorégionales des grands domaines de recherche en moyenne de 2013 à 2015**



Source : MESRI-SIES.

### Domaines R&D des entreprises monorégionales



Note de lecture : Les graphiques montrent, par région et pour six grands domaines de R&D, ceux ciblés par les collectivités territoriales. La DIRD des entreprises monorégionales aidées (en bleu clair) est à comparer, par domaine, à celle de l'ensemble des entreprises monorégionales (en bleu). Les domaines favorisés sont à rapprocher des domaines de spécialisation intelligente définis par la SRI-SI. ATTENTION, pour une faciliter de lecture, la DIRD des entreprises aidées (en bleu clair) est multipliée par 10.

N.B. Les données et graphiques relatifs à l'ensemble des régions de France métropolitaine (hors Corse) sont disponibles sur : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24800/notes-d-information.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24800/notes-d-information.html)

Source : MESRI-SIES.

### Domaines de spécialisation intelligente

Nomenclature	
A	Santé
B	Énergie
C	TIC, Informatique, Numérique, Logiciels complexes, Électronique
D	Mobilité et Transport
E	Matériaux, Mécanique, Chimie
F	Agro-alimentaire, Agro-ressources, Pêche
G	Préservation de l'environnement, Gestion des ressources, Biodiversité, Prévention des risques
H	Bâtiment
I	Tourisme
J	Innovation par les services, Ingénierie, Sciences Humaines et Sociales
K	Industrie de la création
L	L'usine du futur
M	Aéronautique et Spatial

Alsace	
A	Assister l'humain avec l'e-santé au quotidien pour mieux vivre et bien vieillir
A	Découvrir de nouveaux médicaments et de nouveaux modes d'administration qui associent chimie et biologie
A	Développer une offre de robotique d'assistance aux gestes techniques médicaux et chirurgicaux, de la conception à la commercialisation
A	Développer les outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basé sur l'imagerie médicale
A	Développer de nouveaux dispositifs médicaux de rupture, de la conception jusqu'à la commercialisation, en incluant la problématique de stérilisation
B	Développer les énergies renouvelables alsaciennes, dont les technologies sont exportables
D	Développer les transports durables et les services de mobilité
G	Mesurer l'eau pour la gérer
H	Développer des bâtiments économes, durables, sains à faible impact environnemental

Champagne-Ardenne	
A	La création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires
B	L'appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie
E	L'optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux
E, B, G, F	Le développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables

Aquitaine	
A	Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé
A	Parcours de soin intégré et techniques d'assistance au patient
B	Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie
C, I	Logiciels embarqués et objets connectés
C, M	Systèmes lasers, photonique et imagerie
D	Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente
E	Chimie et industrialisation des matériaux
F	Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire
G	Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles
H	Eco-construction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment
L	L'usine compétitive centrée sur le facteur humain

Source : CGET.

## Encadré 1 : Les aides adressées aux entreprises ayant une activité interne de recherche et d'innovation dans les régions Exemple : Région Lorraine

Les éléments retranscrits dans cet encadré sont issus du portail de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Lorraine.

L'aide financière apportée par la région se situe à différents niveaux.

La région encourage la création et le développement d'entreprises innovantes. L'éventail des possibilités de financement est très large, et les exemples suivants sont proposés sans souci d'exhaustivité :

- subventions, avances remboursables ou exonérations : les concours régionaux, l'Aide ante-création qui vise les nouvelles entreprises ou les jeunes PME, le FRIL (Fonds régional pour l'Innovation en Lorraine) à destination des PME, Eco Lorraine Initiative auprès des jeunes PME ou le PPD (Prêt Participatif de Développement « Jeune entreprise ») et aussi l'APT (Aide au partenariat technologique) destinée aux PME qui participent à des pôles de compétitivité ou au PCRD de l'Union européenne ;

- fonds propres : le PPA (Prêt participatif d'amorçage Lorraine), le Prêt d'honneur PFI (Plates-Formes d'Initiative Locale) et le Prêt Réseau Entreprendre Lorraine ;

- garantie : le FRIGL (Fonds régional de garantie Lorraine), le FGIF (Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'Initiative des Femmes).

Le mode d'action est aussi le financement de projet en apportant un concours à chaque étape : l'APT citée précédemment, l'Aide à la recherche industrielle, le PTR (Prestation Technologique Réseau), le PPA ou Eco Lorraine Développement, le prêt CDI (Contrat de Développement Innovation Lorraine).

Enfin, la fonction d'accompagnement de la région : il peut s'agir d'hébergement, de conseils, de formations, de montages de projets avec l'Incubateur lorrain, les CEI (Centres européens d'Entreprises et d'Innovation) Promotech et Synergie, les Chambres de Commerce et d'Industrie...

Source : ancien portail de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Lorraine (Eureka), juillet 2017.

## Encadré 2 : Les aides adressées aux entreprises ayant une activité interne de recherche et d'innovation dans les régions Exemple : Montpellier Méditerranée Métropole

Les éléments présentés dans cet encadré sont extraits du site internet de la métropole de Montpellier et n'en sont qu'une sélection.

La Métropole souligne l'attractivité de la région, que ce soit sur le plan géographique ou démographique, témoin la facilité d'accès à l'immobilier d'entreprise : les parcs technologiques et tertiaires (Agropolis, Euromédecine...), un parc en zone franche urbaine Parc 2000 avec des conditions fiscales attractives, des ateliers-relais offrant la possibilité aux PME de louer des locaux de manière temporaire. Le territoire est en outre doté d'une recherche académique très implantée, permettant une collaboration et une expertise dans de nombreux domaines scientifiques. La Métropole insiste donc sur la nécessité de nouer un tissu économique où grandes entreprises, PME locales et centres de recherche soient associés, d'où l'organisation de rencontres et rapprochements par le biais de salons, clubs, missions...

Le soutien de la Métropole de Montpellier à l'innovation passe en particulier par la création d'entreprises innovantes via son BIC (Business and Innovation Centre) qui supervise deux incubateurs, Cap Alpha dans le domaine de la santé et des biotechnologies et Cap Omega dans celui des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Le BIC se félicite d'ailleurs d'être l'un des meilleurs incubateurs français, notamment pour les entreprises internationales (MIBI Montpellier International Business Incubator). Un Pack Croissance PME a été mis en place pour assister les PME/TPE dans leur stratégie, organisation, financement et projection internationale. Un site d'informations permet aux entreprises innovantes de faire l'inventaire des différents dispositifs existants.

Source : site internet M3 Montpellier Méditerranée Métropole, juillet 2017.

## Encadré 3 : Caractéristiques des entreprises aidées par les collectivités territoriales – Modèle Logit

En utilisant une autre base de données, à savoir l'enquête CIS (*Sources et définition*), on cherche à vérifier si les tendances esquissées se confirment. Les entreprises conservées pour la modélisation sont celles qui indiquent avoir une activité de R&D en leur sein. Ensuite, le comportement de celles qui déclarent recevoir un soutien des autorités régionales ou plus locales est observé.

Si l'on reste dans une analyse purement descriptive, ce modèle confirme les résultats esquissés avec l'enquête R&D du MESRI, à savoir que les aides nationales, la capacité à déposer des brevets, appartenir à un pôle de compétitivité, avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne et être une petite entreprise sont des marqueurs des unités accompagnées par les collectivités territoriales.

	Paramètre estimé	Ecart-type	Ecart résiduel (en %)
Soutien des organismes nationaux (réf. = non)	1,86***	0,05	12,9
Dépôt de brevet (réf. = non)	0,23***	0,05	0,7
Appartenance à un pôle de compétitivité (réf. = non)	0,95***	0,06	4,1
Nationalité d'un pays de l'Union européenne	0,74***	0,14	2,9
<b>Localisation du marché (réf. = marché national)</b>			
Marché local	0,22**	0,08	0,7
Marché européen ou international	-0,08	0,06	-0,21
<b>Catégorie d'entreprises (réf. = PME hors micro)</b>			
MICRO	-0,48	0,19	-1,1
ETI	-0,58***	0,07	-1,2
GE	-0,61***	0,1	-1,3

\*\*\* significatif au seuil de 0,1 %

\*\* significatif au seuil de 1 %

\* significatif au seuil de 10 %

Sources : Insee base CIS 2012, traitement MESRI-SIES.

## Encadré 4 : Les stratégies de Recherche et d'Innovation (SRI)

En 2010, l'Union européenne a adopté un nouveau plan stratégique dit Europe 2020 qui vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Un des cinq objectifs défini dans ce cadre concerne l'amélioration des conditions de la recherche et développement afin en particulier de porter à 3% du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés de R&D. En outre, « l'Union pour l'innovation », une des sept initiatives phare pour mener à bien cette stratégie, entend créer un environnement propice à la transformation d'idées et de découvertes en des produits et des services porteurs d'emplois et de croissance en Europe. Au-delà de sa mise en œuvre par les institutions et organes européens, et les Etats membres, cette stratégie se décline à l'échelle des territoires régionaux dans le cadre notamment des fonds structurels européens que sont les FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen).

Ainsi, en France, les régions, après avoir défini des stratégies régionales d'innovation (SRI à partir de 2007), élaborent leur stratégie de spécialisation intelligente (S3). Il s'agit, dans le cadre de la politique européenne de cohésion et de la programmation 2014-2020 des fonds européens, de mettre en place des programmes de transformation économique territoriaux et de concentrer des moyens pour la recherche, l'innovation et le développement économique sur des priorités et des secteurs clés, choisis en fonction de spécificités et des atouts propres à chaque région.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 instaure le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique et définit pour 5 ans la feuille de route de la région en matière d'aides aux entreprises comme, notamment, le soutien à l'internationalisation et à l'innovation.

### Sources et définitions

**L'enquête R&D** (recherche et développement expérimental) est réalisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (MESRI-SIES). L'enquête auprès des entreprises concerne 11 000 unités légales réalisant des travaux de R&D sur le territoire français. Elle est exhaustive pour les unités légales ayant des dépenses de R&D supérieures à 400 000 euros et échantillonnée pour les autres. On utilise ici l'enquête 2013 par souci de disponibilité de certaines bases.

**L'entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision. La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit les **catégories d'entreprises** suivantes :

- la **microentreprise** (MIC) avec moins de 10 salariés, un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros (M€);
  - la **petite et moyenne entreprise** (PME) avec moins de 250 personnes et un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan qui ne dépasse pas 43 M€. Les microentreprises appartiennent aux PME;
  - l'**entreprise de taille intermédiaire** (ETI) n'appartient pas à la catégorie des PME, a moins de 5 000 salariés, un CA inférieur à 1 500 M€ ou un bilan qui ne dépasse pas 2 000 M€;
  - la **grande entreprise** (GE) qui n'appartient pas aux catégories précédentes.
- Dans cette publication, l'unité statistique est l'unité légale, même si le texte fait mention d'entreprise, parfois de manière abusive.

**Les trois types de R&D** : la **recherche fondamentale** porte sur travaux de recherche expérimentaux ou théoriques sans envisager une application, la **recherche appliquée** est dirigée vers un but ou objectif pratique déterminé et le **développement expérimental** vise à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés.

**Les domaines de R&D** : chaque entreprise interrogée par l'enquête R&D, doit indiquer la part des dépenses intérieures de R&D (DIRD) relevant de chaque domaine. Le total peut être supérieur ou inférieur à 100 %. L'accent est mis sur six grands domaines de R&D : biotechnologie, environnement, informatique, nanotechnologie, matériaux, sciences humaines et sociales.

**L'enquête CIS** (Community Innovation Survey) de l'Insee suit le règlement européen relatif aux statistiques d'innovation. Elle suit le manuel d'Oslo, édité par l'OCDE, qui fixe le cadre et les définitions relatives à ce champ. Il s'agit d'une enquête biennale. L'enquête 2012 comprend 72 000 entreprises dont 26 000 qui innoveront technologiquement.

**L'enquête R&T** interroge, chaque année, les collectivités territoriales sur leurs dépenses en faveur de la recherche et du transfert technologique. Les régions et les départements sont interrogés de façon exhaustive quand les communes et groupements de communes sont sélectionnés en fonction des connaissances rapportées par les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT).

### Pour en savoir plus

- Site Repère : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/default.htm](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/default.htm)
- Notes d'information du SIES : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24800/notes-d-information.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24800/notes-d-information.html)
- Site Bpifrance : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)
- Site UE : [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/funding/erdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/erdf)
- Sites des régions et métropoles dont :  
[www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-grandes-entreprises](http://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-grandes-entreprises) <https://subventions.fr/guide-des-aides/aide-aux-projets-structurants-des-grandes-entreprises-en-zone-afz>  
[www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr)  
[www.regionpaca.fr/economie-emploi/innover-plus-pour-doper-la-croissance-et-la-competitivite/les-poles-de-competitivite-le-pari-de-linnovation.html](http://www.regionpaca.fr/economie-emploi/innover-plus-pour-doper-la-croissance-et-la-competitivite/les-poles-de-competitivite-le-pari-de-linnovation.html)  
[www.industrie-environnement-alsace.fr/rejets-environnement/enjeux-sante.htm](http://www.industrie-environnement-alsace.fr/rejets-environnement/enjeux-sante.htm)
- Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises (Commissariat général à l'égalité des territoires, CGET, mars 2015) [www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/synthese\\_strategies\\_regionales\\_innovation.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/synthese_strategies_regionales_innovation.pdf)